

Commune de	Date	Arrêté	Nature	Date de mise en ligne sur le site internet :
FLERS	02.06.2025	SG-25.248	7.10	02/06/2025
61100	REGISTRE DE LA DIRECTION DES SERVICES AU PUBLIC			

ARRETE

OBJET	DROITS DE PECHE REGIE DE RECETTES ARRETE MODIFICATIF
-------	--

OH/JS

Le Maire,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la Comptabilité Publique et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnel et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2002, confirmant la régie de recettes des « DROITS DE PECHE » ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 26 mai 2025.

ARRETE

ARTICLE 1 - Il est décidé la suppression de la régie de recettes « DROITS DE PECHE ».

ARTICLE 2 - La suppression de la régie de recettes prend effet à compter du 1^{er} juin 2025.

ARTICLE 3 - Le Maire et le Comptable Public assignataire de FLERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FLERS, le

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20250602-SG-2025-248-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025

Yves GOASDOUÉ